

Fiche de données de sécurité

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE OU DE L'ENGAGEMENT

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Dyno Nobel Inc.

2795 East Cottonwood Parkway, Suite 500

Salt Lake City, Utah 84121

Téléphone : 801-364-4800 Télécopieur : 801-321-6703

dna.hse@am.dynonobel.com

www.dynonobel.com

FDS n° : 1152

Date :

Remplace : 05/05/2016

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : Détonateurs, électriques (classe 1.4B)

Numéro de l'article : 1152

Autres identificateurs du produit :

DigiShot®

DigiShot® Plus

DigiShot® Plus 4G

GeoShot®

SmartShot™

DriftShot™

DriftShot Starter™

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Application de la substance ou du mélange

Produit explosif.

Applications de sautage commerciales.

1.3 N° de tél. en cas d'urgence

EN CAS D'URGENCE, 24 HEURES SUR 24, COMPOSEZ 800-424-9300 - CHEMTREC (É.-U.)

613-996-6666 - CANUTEC (CANADA)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Détermination de la substance ou du mélange

Classification établie par le règlement

Les classifications listées s'appliquent également à la Norme sur la communication des dangers SGH d'OSHA (29CFR1910.1200).



Expl. 1.4 H204 – Danger d'incendie ou de projection.

Classification établie par la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC

E; Explosif

R5 : Chauffé, le produit pourrait entraîner une explosion.

Information relative à des dangers particuliers pour l'humain et l'environnement

Le produit doit comporter une étiquette compte tenu de la procédure de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » de la version valable la plus récente.

Système de classification :

La classification est réalisée en conformité avec les versions les plus récentes des listes de l'UE.

La classification est conforme aux versions les plus récentes des listes internationales de substances auxquelles vient s'ajouter de l'information provenant de documents techniques et fournie par l'entreprise.

Renseignements supplémentaires :

Fiche de données de sécurité

Aucun autre danger ayant été classé n'a été identifié. 0 pour cent du mélange renferme une/des composante(s) dont la toxicité est inconnue.

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage établi par le règlement (EC) n° 1272/2008

Ce produit est également classé et étiqueté selon le Système général harmonisé (SGH) au sein des États-Unis. Le produit est classé et étiqueté conformément à la réglementation CLP.

Pictogrammes de danger



GHS01

Mot indicateur Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

tétranitrate de pentaérythritol (PETN)

azoture de plomb

plomb

Mentions de danger

H204 Danger d'incendie ou de projection.

Suggestions de mises en garde

P210 Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Défense de fumer

P250 Éviter les abrasions/chocs/frottements.

P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/visage.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P373 NE PAS lutter contre un incendie lorsque les flammes atteignent les explosifs.

P370+P380 En cas d'incendie : évacuer la zone.

P372 Risque d'explosion en cas d'incendie.

P401 Stocker conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Renseignements supplémentaires

EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

EUH209 Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.

Description du danger

Symboles SIMDUT : Les produits explosifs ne comportent pas une classification SIMDUT.

Cotes NFPA (échelle 0 à 4) Non disponibles.

Cotes SIMD (échelle 0 à 4)

Avertissement : contient du/des sel(s) de plomb. Danger à long terme pour la santé.

Non disponible

Nom commercial : Détonateurs, électroniques (classe 1.4B)

Non disponible

Substances SIMD comportant des dangers à long terme pour la santé

13424-46-9 azoture de plomb

7439-92-1 plomb

2.3 Autres dangers

Fiche de données de sécurité

· Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Sans objet.
- vPvB : Sans objet.

Avis de produit explosif

PRÉVENTION D'ACCIDENTS PENDANT L'UTILISATION D'EXPLOSIFS – La prévention d'accident pendant l'utilisation d'explosifs est le résultat d'une planification rigoureuse et du respect des meilleures pratiques connues. L'utilisateur d'explosifs doit garder à l'esprit qu'il se trouve face à une force puissante et que divers dispositifs et méthodes ont été élaborés pour l'aider à orienter cette force. Il doit réaliser que cette force, mal dirigée, met en danger sa vie et celle de ses collègues de travail et les expose aussi à des risques de blessures.

AVERTISSEMENT - Tous les explosifs sont dangereux et doivent être manipulés avec soin et utilisés en suivant les procédures de sécurité approuvées par, ou sous, la direction de personnes d'expérience et compétentes en conformité à toutes les réglementations et ordonnances fédérales, d'État et locales applicables. Si vous avez des questions ou des doutes sur la façon d'utiliser un produit explosif, NE L'UTILISEZ PAS sans avoir préalablement consulté votre superviseur, ou le fabricant si vous n'avez pas un superviseur. Si votre superviseur a des questions ou des doutes, il doit lui-même consulter le fabricant du produit avant d'en faire l'utilisation.

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Mélanges

Description : Mélange des substances listées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composantes dangereuses :

CAS :	azoture de plomb	25-
	50 %	
EINECS:	T Repr. Cat. 1, 3 R61; Xn R62-20/22; E R3; NR50/53	
N° d'indice : 082-003-00-7	R33	
	Inst. explo. H200	
	Carc. 1B, H350; Repr. 1A, H360Df; STOT RE 2, H373	
	Aquatique aigu 1, H400; aquatique chronique 1, H410 Tox. aigu 4, H302; Tox. aigu 4, H332	

CAS : 78-11-5	tétranitrate de pentaérythritol	10-
EINECS : 201-084-3	25 %	
N° d'indice : 603-035-00-5	(PETN) E R3	
	Inst. explo. H200	

CAS : 7439-92-1	plomb	10-
EINECS : 231-100-4	25 %	
	T Repr. Cat. 1 R60-61-48/23/25; N R50/53	
	Repr. 1A, H360FD; STOT RE 1, H372	
	Aquatique aigu 1, H400; aquatique chronique 1, H410	

SVHC

13424-46-9	azoture de plomb
------------	------------------

Renseignements supplémentaires :

Pour les ingrédients listés, l'identité et les pourcentages précis ne sont pas dévoilés en raison du secret industriel.

Pour la nomenclature des mentions de risque, consulter la section 16.

SECTION 4 – MESURES DE SECOURS D'URGENCE

4.1 Description des premiers soins

Fiche de données de sécurité

Information générale : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Suite à une inhalation : Apport d'air frais; consulter un médecin en cas de plaintes.

Suite à un contact avec la peau :

Règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver à l'eau et au savon.

Dans le cas d'une irritation cutanée, consulter un médecin.

Suite à un contact avec les yeux :

Retirer verres de contact, le cas échéant.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes à l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Suite à une ingestion :

Ne pas provoquer un vomissement; demander immédiatement une aide médicale.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants aigus et retardés

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Dangers Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

4.3 Indication que des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial sont requis

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

5.1 Matériel d'extinction

Agents d'extinction appropriés : NE PAS LUTTER contre un incendie dont les flammes atteignent des explosifs.

Pour des raisons de sécurité, les agents d'extinction appropriés : Aucun.

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

NE PAS TENTER DE LUTTER CONTRE DES INCENDIES IMPLIQUANT DES MATIÈRES EXPLOSIVES. Évacuer tous les membres du personnel vers un emplacement sécuritaire, à non moins de 2 500 pieds dans toutes les directions. Peut exploser ou détoner sous l'effet du feu. Le produit en combustion peut engendrer des vapeurs toxiques. Il est recommandé que les utilisateurs de matières explosives se familiarisent avec les publications de l'Institute of Makers of Explosives Safety Library.

Danger d'incendie ou de projection.

Le produit risque d'exploser s'il est brûlé dans un espace confiné. Les cartouches individuelles risquent d'exploser. Une explosion massive de plusieurs cartouches à la fois est peu probable.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection totale.

Renseignements supplémentaires

Éliminer toutes les sources d'inflammation s'il est sécuritaire de le faire.

Classification d'inflammabilité : (définie par 29 CFR 1910.1200) Explosif. Peut exploser sous l'effet du feu. Les dispositifs individuels exploseront de manière aléatoire. N'explosera pas en masse si plusieurs engins sont impliqués. Le produit en combustion peut engendrer des vapeurs toxiques et irritantes. Dans des cas rares, des éclats d'obus risquent d'être projetés d'engins explosifs confinés. Consulter le Guide des mesures d'urgence 2008 pour obtenir plus d'information.

SECTION 6 – MESURES EN CAS D'UN DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garantir une ventilation adéquate

Protéger de la chaleur.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas permettre l'entrée dans les égouts et les eaux de surface et souterraines.

Informez les autorités légalement compétentes en cas de fuite dans un cours d'eau ou le système d'égout.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement le nettoyage :

Fiche de données de sécurité

Ramasser par moyens mécaniques.

Éliminer les matières inutiles comme s'il s'agissait de déchets, conformément à l'article 13. Demander des travaux de récupération ou d'élimination avec des récipients qui conviennent.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des renseignements sur la manutention sécuritaire.

Voir la section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des précisions sur l'élimination.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour assurer une manipulation sécuritaire

À manipuler avec précaution. Éviter les secousses, les frottements et les impacts.

À utiliser que dans des zones bien aérées.

Information à propos d'incendies et de protection contre les explosions :

Protéger de la chaleur.

Un refroidissement de secours doit être disponible en cas d'un incendie à proximité.

7.2 Conditions à respecter pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Entreposage :

Exigences à satisfaire par les salles et les récipients de rangement : Ranger dans un endroit frais.

Information pour un entreposage dans une salle commune d'entreposage : Garder à l'écart de produits alimentaires.

Plus d'information à propos des conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et dans des récipients hermétiques. Protéger de la chaleur et de la lumière directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Information supplémentaire à propos de la conception d'installations techniques : Aucune donnée supplémentaire; voir article 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail :

13424-46-9 azoture de plomb

PEL (É.-U.) Valeur à long terme : 0,05 mg/m³
en tant que Pb; voir 29 CFR 1910,1025

REL (É.U.) Valeur à long terme : 0,05* mg/m³
en tant que Pb; *8-h à la MPT; voir appl. Guide de poche C

VLE (É.-U.) Valeur à long terme : 0,05* mg/m³
en tant que Pb; IBE

EL (Canada) Valeur à long terme : 0,05 mg/m³ en tant que Pb;
CIRC 2A, R

EV (Canada) Valeur à long terme : 0,05 mg/m³
en tant que Pb, cutané (composés organiques)

13424-46-9 plomb


PEL (É.-U.) Valeur à long terme : 0,05 mg/m³
*voir 29 CFR 1910.1025

REL (É.-U.) Valeur à long terme : 0,05* mg/m³

*MPT de 8 h, sauf bis(arsénate) de triplomb; consulter le Guide de poche, app. C

VLE (É.-U.) Valeur à long terme : 0,05 mg/m³

Fiche de données de sécurité

*et composés inorganiques, comme le Pb; IBE	
EL (Canada)	Valeur à long terme : 0,05 mg/m ³ en tant que Pb, cutané (composés organiques)
DNEL Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible. CESE Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.	
Ingrédients comportant des valeurs limites biologiques :	
7439-92-1 azoture de plomb	
IBE (É.-U.)	30 µg/100 ml Moyen : sang Temps : non critique Paramètre : Plomb
13424-46-9 plomb	
IBE (É.-U.)	30 µg/100 ml Moyen : sang Temps : non critique Paramètre : Plomb
	10 µg/100 ml Moyen : sang Temps : non critique Paramètre : Plomb (femmes en âge de procréer)
Renseignements supplémentaires : Les listes valables pendant la fabrication ont servi de base.	
8.2 Contrôles de l'exposition	
Équipement de protection individuelle :	
Mesures de protection générale et hygiénique :	
Les mesures de précaution habituelles doivent être prises lors de la manipulation de produits chimiques. Garder à l'écart de produits alimentaires, de boissons et d'aliments pour les animaux. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.	
Protection respiratoire :	
Non requise si le produit est utilisé dans des conditions normales.	
Protection des mains :	
Le tissu des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance, à la préparation. Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de diffusion et de la dégradation.	
Tissu des gants : Choisir le bon type de gants n'est pas juste une question de tissu, mais aussi d'autres marques de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est le résultat d'un mélange de plusieurs substances, la résistance du tissu dont les gants sont faits ne peut être calculée d'avance et doit donc être vérifiée avant leur utilisation.	
Temps de pénétration du tissu des gants	
Le temps de pénétration précis doit être précisé par le fabricant des gants de protection et cela doit être observé	
Protection des yeux :	
	Lunettes de protection
Limitation et supervision d'exposition dans l'environnement	
Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.	
Mesures de gestion des risques	

Fiche de données de sécurité

Des mesures organisationnelles devraient être mises en place pour toutes les activités impliquant le produit.



SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Renseignements généraux

Aspect

Forme :	Matière solide
Couleur :	Conformément aux spécifications du produit
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Sans objet
Changement de l'état	
Point de fusion/Intervalle de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition/Intervalle d'ébullition :	205 °C (401 °F)
Point d'éclair :	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz) :	Explosif; risque d'explosion en masse
Température d'auto-inflammation :	202 °C (396 °F)
Température de décomposition :	Non déterminée
Auto-inflammable :	Produit non auto-inflammable
Danger d'explosion :	Chauffé, le produit pourrait entraîner une explosion.
Limites d'explosion :	
Faible :	Non déterminée
Élevée :	Non déterminée
Pression de vapeur :	Sans objet
Densité :	Non déterminée
Densité relative :	Non déterminée
Densité de vapeur :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Sans objet
Solubilité dans l'eau/Miscibilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé

Fiche de données de sécurité

Viscosité	
Dynamique	Sans objet
Cinématique	Sans objet
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	0,0 %
Teneur en solides :	20,0 %
9.2 Autre Information	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition/conditions thermiques à éviter

Aucune décomposition si utilisé et rangé selon les spécifications.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

10.5 Produits de décomposition dangereux

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote

Vapeur d'oxyde de plomb

Hydrocarbures

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs DL/CL50 pertinentes à la classification :

7439-92-1 plomb

Oral	DL50	>2000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Effet primaire d'irritation

Pour la peau :

Aucun effet irritant.

Pour les yeux :

Aucun effet irritant.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë à chronique : Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Effets aigus (toxicité, irritation et corrosivité aigües) : Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Toxicité de doses répétées : Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Toxique pour organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

12.3 Potentiel biocumulatif Peut s'accumuler dans l'organisme.

Fiche de données de sécurité

12.4 Mobilité dans le sol Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Effets écotoxiques

Remarque : Très toxique pour les poissons.

Renseignements écologiques supplémentaires :

Notes générales :

Danger pour l'eau de classe 3 (réglementation allemande) (Autoévaluation) : très dangereux pour l'eau.

Empêcher le produit, même s'il s'agit de petites quantités, de parvenir aux eaux souterraines, aux cours d'eau et aux systèmes d'égouts.

Dangereux pour l'eau potable même si des quantités extrêmement faibles s'infiltrent dans le sol.

Toxique également pour les poissons et le plancton dans les plans d'eau.

Le produit contient des métaux lourds. Éviter le transfert dans l'environnement. Des traitements préliminaires spécifiques sont nécessaires.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

À la lumière des données disponibles sur la capacité d'élimination/décomposition et le potentiel de bioaccumulation du produit, des dommages prolongés à l'environnement ne peuvent être exclus.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT Sans objet

vPvB Sans objet

12.6 Autres effets indésirables Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets :

Recommandation

Ne doit pas être éliminé avec des ordures ménagères. Empêcher le produit de s'infiltrer dans le système d'égouts.

L'utilisateur de matériaux est responsable de l'élimination des portions non utilisées de la matière, des résidus de celle-ci et des contenants, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur à l'échelle locale, de l'État et fédérale, relativement au traitement, à l'entreposage et à l'élimination de déchets dangereux et non dangereux. Les matériaux résiduels doivent être tenus comme étant dangereux.

Emballage non nettoyé :

Recommandation : L'élimination doit être faite dans le respect des réglementations officielles.

SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

DOT, ADR, IMDG, IATA : ONU0255

14.2 Nom d'expédition ONU approprié

DOT, IMDG, IATA : DÉTONATEURS, ÉLECTRIQUES

14.3 Classe(s) de danger de transport

DOT :



1.4


Classe

1.4

Étiquette

ADR, IMDG :

Fiche de données de sécurité

	1.4
	1.4B
Classe	1.4
Étiquette	1.4B
IATA	
Classe	INTERDIT
Étiquette	-
14.4 Groupe d'emballage	
DOT, ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers environnementaux	
Polluant marin	Non
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur Sans objet	
Numéro SME	F-B, S-X
Ségrégation des groupes	Plomb et ses composés
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et du Recueil IBC Sans objet	
Transport/ information supplémentaire :	
ADR	
Quantités limitées (QL)	0
Quantités exceptées (QE)	Code : E0 INTERDIT EN TANT QUE QUANTITÉ EXCEPTÉE
Code de restriction en tunnels	(1)
IMDG	
Quantités limitées (QL)	0
Quantités limitées (QE)	Code : E0
« Règlement type » ONU	ONU0255, DÉTONATEURS, ÉLECTRIQUES, 1.4B, II

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

15.1 Réglementations et lois de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

États-Unis (É.-U.)

SARA

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est listé.

Section 313 (listes de substances toxiques spécifiques) :

13424-46-9 azoture de plomb

7439-92-1 plomb

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

Tous les ingrédients sont listés.

Proposition 65 (Californie)

Produits chimiques reconnus comme étant cancérigène

13424-46-9 azoture de plomb

7439-92-1 plomb

Fiche de données de sécurité

Produits chimiques reconnus pour leur toxicité pour la reproduction chez les femelles :

7439-92-1 plomb

Produits chimiques reconnus pour leur toxicité pour la reproduction chez les mâles :

7439-92-1 plomb

Produits chimiques reconnus quant à la toxicité du développement :

13424-46-9 azoture de plomb

7439-92-1 plomb

Catégories cancérogènes

EPA (Environmental Protection Agency)

13424-46-9 azoture de plomb

B2

7439-92-1 plomb

B2

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

13424-46-9 azoture de plomb

2A

7439-92-1 plomb

2B

VLE (Valeur limite d'exposition établie par ACGIH)

13424-46-9 azoture de plomb

A3

7439-92-1 plomb

A3

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des ingrédients n'est listé.

Canada

Liste canadienne intérieure des substances (LIS)

Tous les ingrédients sont listés.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 0,1 %)

7439-92-1 plomb

Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 1 %)

Aucun des ingrédients n'est listé.

Autres réglementations, limitations et réglementations restrictives

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés, et la FDS comporte toute l'information requise par le RPC.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

13424-46-9 azoture de plomb

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité du produit chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avis de non-responsabilité

Fiche de données de sécurité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes, ou les résultats qui en découleraient, expresse ou implicite, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptées.

Phrases pertinentes

H200 Matières explosives instables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H350 Peut provoquer le cancer.

H360DF Peut nuire à l'enfant à naître. Susceptible de nuire à la fertilité.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire à l'enfant à naître.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

R20/22 Nocif par inhalation et en cas d'ingestion.

R3 Risque extrême d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition

R33 Danger d'effets cumulatifs.

R48/23/25 Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation ou en cas d'ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R60 Peut altérer la fertilité.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT : US Department of Transportation

IATA : Association du Transport aérien International

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de la American Chemical Society)

NFPA : National Fire Protection Association (É.-U.)

HMIS : Hazardous Materials Identification System (É.-U.)

Fiche de données de sécurité

SIMDUT : Réglementations du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)

DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)

CESE : Concentration estimée sans effet (REACH)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

Expl. 1.4 : Explosifs, Division 1.4

Inst. Expl. : Explosifs, explosifs instables

Tox. aiguë 4 : Toxicité aiguë, Catégorie de danger 4

Carc. 1B : Cancérogénicité, Catégorie de danger 1B

Repr. 1A : Toxicité reproductive, Catégorie de danger 1A

STOT RE 1 : Toxicité systémique pour certains organes - Expositions répétées, Catégorie de danger 1

STOT RE 2 : Toxicité systémique pour certains organes - Expositions répétées, Catégorie de danger 2

Aquatique aigu 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1

Aquatique chronique 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1

Sources

FDS réalisée par :

ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue Tampa, Floride É.-U. 33602-2902

Sans frais, Amérique du Nord 1-888-255-3924 Intl. +01 813-248-0573

Site Web :

www.chemtelinc.com

<http://www.chemtelinc.com/>